

ARRETE n°2026_072

Portant nomination des correcteurs des épreuves écrites de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe – session 2026

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2011-1880 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n°2025_116 du 11 août 2025 portant ouverture de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2026 ;

Vu l'arrêté modificatif n°2025_159 du 16 octobre 2025 portant ouverture de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026_068 du 19 mai 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026_070 du 19 mai 2026 portant nomination des membres du jury à l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2026 ;

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant le schéma régional de coordination, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Sont nommés pour participer à la correction des épreuves écrites de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques – principal de 2^{ème} classe – session 2026, les personnes suivantes :

Noms	Qualités
Hélène GONDARD-BOLO	Bibliothécaire principal – Directrice de médiathèque – Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (34)
Claire MENETRIER	Bibliothécaire – Cheffe de service réseau lecture publique Conseil Départemental de la Lozère (48)

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 048-284800026-20260521-2026_072-AR



ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 19 mai 2026

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal line.

Laurent SUAU

